

Avec ses 230 centres
en France il y a
toujours un Cnam
près de chez vous !

le cnam

LA FORMATION sur mesure



www.cnam.fr

le cnam

Master - MR105 Aménagement, villes et territoires Droit, économie, gestion mention Urbanisme et aménagement

Depuis 2012, ce master forme aux métiers de la ville, de l'aménagement et du développement territorial. Proposé en formation continue, il offre une approche transversale de l'urbanisme et de l'aménagement, alliant théorie et pratique. Le master se déroule sur deux ans. La première année vise à l'acquisition d'un socle commun de connaissances et compétences, et ouvre la voie à une spécialisation en deuxième année dans le cadre de deux parcours au choix, qui peuvent être également suivis comme certificats de spécialisation en dehors du master :

- Programmation et planification urbaine ;
- Mobilités, transports et urbanisme.

Publics

Le master s'adresse principalement aux actifs qui ont déjà des expériences dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme. Ces derniers peuvent avoir une formation en géographie, droit, économie, architecture, sociologie, etc. Le master est aussi ouvert à des étudiants ou demandeurs d'emploi.

Objectifs

Ce master vise à former des professionnels de haut niveau de l'aménagement des villes et des territoires, à même de porter un diagnostic sur l'espace urbain en mobilisant des échelles différentes de territoire. Ils sont capables de concevoir un projet d'aménagement urbain ou de développement territorial en lien avec un diagnostic en évaluant sa faisabilité. Ils doivent éclairer les institutions publiques sur les conséquences des décisions à prendre, coordonner divers intervenants locaux dans le cadre du projet, communiquer sur le projet, suivre et accompagner le projet.

Conditions d'accès

Les candidats intéressés doivent transmettre leur candidature (entre autres : CV, lettre de motivation, copie de leur diplôme) via la plateforme démarches-simplifiées :

<https://www.demarches-simplifiees.fr>

L'entrée dans le cycle M1 s'adresse principalement :

- aux titulaires d'un diplôme bac+3 (licence Cnam, licence universitaire ou diplôme de même niveau homologué ou reconnu équivalent) dans un domaine de formation compatible avec la spécialité du master ;
- aux personnes justifiant d'un niveau de formation bac+3 dans un domaine de formation compatible avec le master et bénéficiant des procédures de validation des études supérieures (VES) ;
- aux personnes ne possédant pas les diplômes énumérés ci-dessus mais ayant au moins trois années d'expérience

professionnelle en lien avec le domaine de formation et bénéficiant des procédures de validation des acquis de l'expérience (VAE).

L'entrée en M1 est soumise à un agrément du responsable du master au regard du dossier transmis via la plateforme démarches-simplifiées.

Compétences

- Appréhender la collecte et l'analyse de données spatiales (économiques, sociales, foncières, financières, immobilières, etc.) ;
- Maîtriser la méthodologie du diagnostic sur l'espace urbain à différentes échelles de territoires, l'étude d'impacts et l'évaluation ;
- Maîtriser la conception d'un projet urbain et/ou des actions d'accompagnement de ce projet (avec évaluation de la faisabilité du projet et dimension) ;
- Manager, conduire, suivre un projet urbain et/ou des actions d'accompagnement de ce projet ;
- Communiquer sur le projet ;
- Organiser l'information et la concertation publique ;
- Maîtriser la production des documents d'urbanisme ;
- Conseiller les politiques publiques et la maîtrise d'ouvrage sur le plan opérationnel.

Tarifs (2024-2025)

M1

- Inscription à la carte :
 - Tarif individuel - UE à 4 crédits : 138 € ; UE à 6 crédits : 207 € ; UA : 207 €
 - Tiers financeur - UE à 4 crédits : 690 € ; UE à 6 crédits : 1035 € ; UA : 1035 €

M2

- Individuel (package) : 1 300 € en 1 an ou 650 € en 2 ans
- Tiers-financeur (package) : 4 600 € en 1 an ou 2 300 € en 2 ans
- Possibilité de candidater au M2 selon parcours via votre CPF

Date limite d'inscription

- En package : 13 septembre 2024
- À la carte : 11 octobre 2024 pour des raisons pédagogiques
- Début des cours : 30 septembre 2024

Perspectives professionnelles

- **Chef de projet urbain**
- **Urbaniste**
- **Chargé d'étude**
- **Consultant**

L'ensemble des enseignements est proposé en modalité comodale. Cela signifie que les enseignements pourront avoir lieu en présentiel et en distanciel. Toutefois, certains regroupements ponctuels nécessiteront une présence de l'ensemble des inscrits. Le planning sera fourni en début de semestre.

Modalité d'évaluation et validation du certificat

Les enseignements sont soumis à une évaluation continue, à savoir deux notes par unité d'enseignement, sans rattrapage.

Programme M1

| Code | Enseignements | Crédits |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| AVT214 | Ville productive | 6 |
| EDT124 | Politique d'aménagement : de la loi aux opérations d'aménagement | 6 |
| AVT209 | Sensibilisation à la démarche de programmation des aménagements, des espaces publics et des équipements | 4 |
| AVT212 | Gestion territoriale de l'environnement | 4 |
| AVT208 | Gestion publique locale: finances, acteurs et institutions | 4 |
| AVT215 | Atelier conduite de projet et outils de communication | 6 |
| AVT105 | Droit de l'urbanisme appliqué | 6 |
| AVT204 | QUANTUM GIS | 4 |
| ANG330 | Anglais professionnel | 6 |
| UATR03 | Littérature urbaine | 4 |
| UATR1B | Grand oral | 10 |

Responsable nationaux et opérationnels

Adeline Heitz et Maxime Schirrer

Programme M2

| Code | Enseignements | Crédits |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| TRONC COMMUN | | |
| UEV218 | Diagnostic et expertise urbaine | 6 |
| NCU221 | Ville numérique | 6 |
| UEV233 | Développement durable et territoires | 4 |
| AVT207 | Financement public du développement territorial | 4 |
| EDT221 | Aménagement du territoire, transports, flux et mobilités durables Débats scientifiques et pratiques professionnelles | 6 |
| UEV235 | Approfondissement et réflexions urbaines | 4 |
| UEV237 | Atelier de projet | 6 |
| UATR1C | Rapport d'activité ou de stage | 6 |
| UATR09 | Projet tutoré | 10 |
| Parcours 1 : Aménagement, villes et territoires (MR10501A) | | |
| AVT203 | Approfondissement de la démarche de programmation urbaine | 4 |
| EDT122 | Aménagement sanitaire et médico-social du territoire, vieillissement | 4 |
| Parcours 2 : Mobilités (MR10502A) | | |
| LTR202 | Économie des transports et transition écologique | 4 |
| LTR203 | Logistique urbaine, fret et mobilité des marchandises | 4 |

Depuis décembre 2021, le Cnam est certifié Qualiopi pour l'ensemble des entités de formation de l'établissement public, et pour les quatre types d'actions couvertes par cette certification :

le **cnam**



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPÉTENCES
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



Aider les auditeurs en situation de handicap :
handi.cnam.fr

territoires.cnam.fr

Contact

secrétariat pédagogique
 master.territoires@lecnam.net